

## CONSEIL DE HAMEAUX

La Fracette – Les Courrier – Les Ciseaux –  
Les Moulins – Les Panières – Le Carneret -  
Le Pont du Lac – Chez Joubert – Les Teppaz

Compte rendu de la réunion du **28 avril 2018**

**Présents :** Riccardo Alborni, Paul Vincent, Guillaume Quéron, Catherine Larguet, Marie Françoise Martin, Jean-Yves André, Céline Boiton, Georges Levert, Jacques Martin, Jean Albert, soit 10 personnes représentant 9 foyers

**Invités :** Ana Sailland, Jacques Roura.

**Animation :** Brigitte Bienassis, Maire.

**Intervenant :** Jean-Luc DOL, de l'ASDER- Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables.

Chez Monsieur et Madame Martin à la Fracette.

### 1. L'énergie dans les habitations – présentation de Jean-Luc DOL de l'ASDER

#### L'ASDER

Le Conseil démarre à 14 heures 40 par une **présentation rapide de l'ASDER** qui, en partenariat avec divers organismes publics et privés, conseille et accompagne particuliers et collectivités locales dans leurs projets d'éco-construction et de rénovation tout en recherchant les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables.

La **Communauté de Communes Coeur de Chartreuse** a mis en place un partenariat avec l'ASDER et l'AGEDEN (équivalent de l'ASDER sur l'Isère), pour sensibiliser les habitants et les accompagner dans leur projet d'amélioration énergétique de leur habitation.

L'ASDER participe à la mise en place de la transition énergétique en incitant les consommateurs à la sobriété, à la recherche de l'efficacité et au recours aux énergies renouvelables.

JL Dol aborde « **L'Energie dans les habitations** » en nous présentant la mallette Thermo'kit destinée à visualiser les déperditions énergétiques des logements ; cette mallette peut être prêtée aux particuliers, un conseiller de l'ASDER apporte une aide pour l'interprétation des résultats.

**Le résultat du DPE, diagnostic de performance énergétique** (obligatoire lors de la vente d'un bien mobilier), influe sur la valeur du bien immobilier. Le DPE indique aux propriétaires et aux locataires la consommation énergétique nécessaire pour le chauffage, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire du logement.

Une remarque est faite sur le ressenti des températures de l'hiver 2017/2018 ; d'après les relevés, cet hiver se caractérise par une élévation moyenne de l'ordre de 1,8° Celsius avec des records de températures en chaud et en froid.

#### Cette entrée en matière amène la question « Comment agir ? ».

Etant donné la consommation actuelle d'énergie fossile et son caractère polluant la **démarche Négawatt** prend tout son sens : « *l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas* ».

Cette démarche s'appuie sur deux principes de consommation et un principe de préférence ;

- **sobriété** en donnant la priorité aux besoins essentiels et en supprimant les consommations inutiles.
- **efficacité** en optimisant la consommation énergétique pour un besoin donné.
- **Développement** des énergies renouvelables

**L'estimation de la performance énergétique** de son logement se fait en totalisant le coût de ses diverses consommations et en la ramenant à l'unité de surface.

- consommation de fuel avec un facteur 1
- consommation de gaz avec un facteur 1

- consommation de bois avec un facteur 1
- consommation électrique avec un facteur 2,58 (très pénalisant)

**Le classement énergétique** se fait par des indices classés de A à G ; A correspondant à une consommation inférieure ou égale à 50 kWh par m<sup>2</sup> ; G représentant une consommation supérieure à 450 kWh par m<sup>2</sup>. La moyenne nationale se situe aux alentours de la catégorie E pour une consommation de 231 et 330 kWh/m<sup>2</sup>.

**Les déperditions énergétiques** se produisent principalement par la toiture (30%), par les menuiseries extérieures (15%), par les murs (20%) (L'enveloppe du bâtiment) et leurs ponts thermiques (5%) avec les planchers (10%). Les défauts d'étanchéité à l'air et l'aération sont également sources de déperditions d'énergie (20%).

Il est noté qu'une fente de un millimètre de largeur sur 1m<sup>2</sup> de panneau isolant divise par 4,8 son pouvoir isolant. D'autres pertes énergétiques se font par les passages de câbles électriques et trappes d'accès.

**Différents types de ventilation** du logement permettent un renouvellement optimisé de l'air vicié :

- VMC hydro réglables de type A ou B ; dans le type A seules les bouches d'extraction sont hydro réglables, le débit d'air n'est pas contrôlé, il est constant ; dans le type B le débit d'air varie en fonction de l'humidité de l'air.
- la VMC double flux permet de réchauffer l'air extérieur entrant par l'intermédiaire d'un échangeur qui récupère les calories de l'air sortant ; l'air extérieur est filtré. Ce système est à utiliser si le logement est parfaitement étanche.

**Quelques enseignements à retenir** suite aux échanges entre les participants et l'intervenant de l'ASDER :

- **chauffe eau solaire thermique** : réduction possible du coût de production de l'ECS de 40 à 70% ; pour quatre personnes prévoir 2 à 3 m<sup>2</sup> de capteurs pour un coût de 4500 à 6000 euros HT.
- **chauffage solaire par dalle**, même système que pour un chauffe eau en prévoyant 1 m<sup>2</sup> de capteurs pour 10 m<sup>2</sup> habitables.
- **poêle à bois**, l'installation est complexe et doit être confiée à un artisan qualifié possédant si possible le label RGE (reconnu garant de l'environnement) ; la sortie des fumées peut se faire suivant le cas par un conduit normal ou par un système dit « à ventouse » ; il est préférable d'avoir un poêle à puissance limitée fonctionnant à un bon régime plutôt qu'un poêle puissant fonctionnant à bas régime ; la combustion est meilleure et l'encrassement moindre.

### Les aides financières

Pour terminer, les aides financières existantes pour la rénovation des logements nous sont présentées à partir du document ASDER « Aides financières 2018 ». Le déclenchement de ces aides demande une analyse approfondie du projet de rénovation, l'ASDER peut être un partenaire précieux dans ce domaine.

Vous pouvez **prendre RV auprès de la CCCC** pour rencontrer un spécialiste l'ASDER/AGEDEN au sujet de votre projet de rénovation (1 date par mois).

En conclusion, entrer dans la transition énergétique est un enjeu national et international ; la loi préconise, entre autres, une réduction de 50% de la consommation énergétique avant 2050 et une réduction de 30% de la consommation de combustibles fossiles pour 2030.

**Le Territoire Chartreuse / Pays Voironnais s'est engagé à travers le programme TEPOS Territoire à Energie Positive** à réduire sa consommation d'énergie et augmenter sa production d'énergie renouvelable pour équilibrer les deux, à échéance 2050.

La rénovation du bâti ancien constitue un élément important de l'objectif à atteindre.

En Savoie l'ASDER de par son expérience et son savoir faire est un partenaire reconnu par les particuliers, les entreprises, les collectivités locales et territoriales.

Documents remis : ASDER-Partageons l'énergie ; guide des matériaux isolants ; agenda ASDER ; aides financières 2018.

ASDER, Maison des Energies - 124 rue du Bon Vent - 73094 CHAMB2RY Cedex 9 – Tél 0479858850

## 2. Validation du compte rendu de la réunion précédente

Brigitte Bienassis fait un retour rapide sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil de hameaux ; celui-ci n'amène pas de questions particulières (point 1 de l'ordre du jour).

## 3. Actualités

En troisième point de l'ordre du jour proposé dans l'invitation au Conseil de hameaux Brigitte Bienassis présente et commente, suivant les questions posées, le document remis en séance, dont voici la synthèse :

### Budget général de la commune

COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Cumul global	1 734 126,30	1 989 983,94	255 857,64

BUDGET PREVISIONNEL	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Fonctionnement	734 123,00	734 123,00	0
Investissement	1 030 772,13	816 110,00	-214 662,13
Report en investissement	120 436,87	335 099,51	214 662,64
Cumul	1 885 332,00	1 885 332,00	0

### Investissements

- Réseaux du Pré du Comte : investissement prévu pour 2018 et 2019
- Aménagement de la traversée du bourg – phases 1 et 2 (travaux en cours) – phase 2 bis (en attente d'attribution des subventions)
- Eclairage public (prévu en 2018) : remplacement de tous les luminaires actuels par des LED à St Môme.
- Voirie (prévu en 2018): traversée du hameau des Grattier et divers autres travaux.
- Mise en accessibilité de la Maison Hermesende : pour 2019

**Cantine en cuisine locale** : mise en place à la rentrée 2018. Recrutement lancé pour embauche cuisinier.

**Animations – Samedi 2 juin** – commémoration de maquis de Chartreuse - **Vendredi 27 juillet** - Eclipse de lune.

**Communauté de communes : Prise de la compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et avancement de l'élaboration du PLUi H valant SCOT

## 4. Questions diverses

Une discussion s'engage sur les différences entre les plantes hybrides F1 et les plantes OGM.

En agriculture se pose la dépendance des producteurs vis à vis des grainetiers. Les plants hybrides F1 sont issus de la reproduction entre deux variétés différentes mais « pures » dont on veut tirer les meilleures caractéristiques. Ils ont tous les mêmes caractéristiques apparentes. Leur reproduction ne donnera pas une population de caractéristiques homogènes. Pour garder les mêmes caractéristiques, il est nécessaire de repartir toujours de l'hybride F1, ce qui rend dépendant du producteur de semence hybride F1.

Les OGM sont des organismes dont le patrimoine génétique a été modifié par intervention humaine ; la question de leur reproductibilité et de la transmission de gènes résistants aux produits phytopharmaceutiques, au milieu naturel est posée et par là celle de la biodiversité.

La discussion révèle la très grande complexité du sujet et certainement un besoin d'informations et d'échanges pour le consommateur.

## 5. Le prochain conseil de hameaux

Il se tiendra chez la famille Albert aux Courriers ou chez la famille Mignot à la Fracette.

**Samedi 6 Octobre 2018 à 14h30**

**Thème de la rencontre** : le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat valant SCOT

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 40.

oo